



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-38

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 12 décembre 2022,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Emilie LISSE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIÉVRE

14/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Emilie LISSE
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Alain FIX
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Michel QUANDALLE est nommé secrétaire de séance.

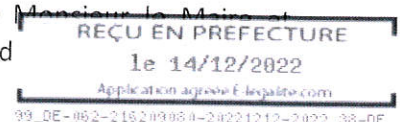
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-73  
TARIFICATION CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire reprend la délibération n° 73 de l'année 2021 relative au tarif du cimetière communal.

La pose d'une plaque nominative au nom du défunt pour le jardin du souvenir ou pour le columbarium est facturée aux familles 190,00€.

Vu l'augmentation des tarifs des plaques bronze, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de facturer aux familles le prix d'achat soit 215,00€.

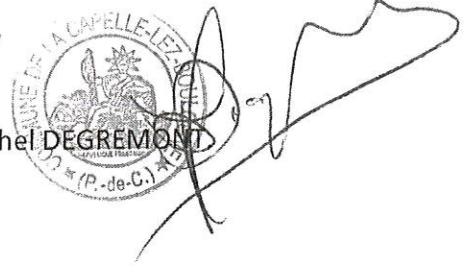
Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et décide la mise en place du tarif de la plaque nominative en bronze au nom d



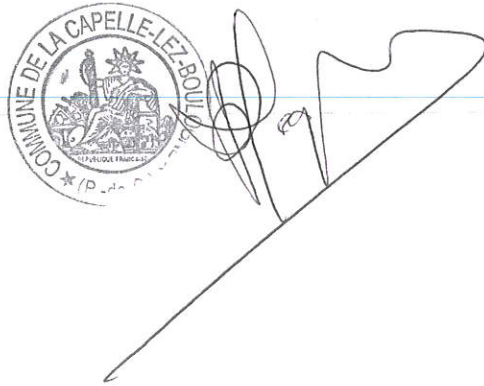
Fait et délibéré  
A La Capelle-les-Boulogne,  
Le 12 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le : 14 DEC. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-215209030-20221212-2022\_38-DE